



Ville de **Saint-Avé**



© CRR Architecture

PRESENTATION BUDGETAIRE 2022

Principaux chiffres (*extrait*)
comptes administratifs 2021 et budgets 2022



2022

INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS

La gestion publique a pour but la production de services publics et la gestion de biens publics. Elle se différencie de l'entreprise qui recherche le profit et de la famille qui satisfait ses besoins avec ses ressources.

Aucune dépense n'est possible sans que les représentants des citoyens n'aient voté une autorisation : ce système d'autorisation est la traduction en chiffres du projet politique.

Les finances communales sont régies par un certain nombre de règles. La gestion municipale répond à des principes de gestion équivalents à ceux de la gestion familiale.

Des considérations très simples entrent en jeu pour apprécier la santé financière d'une commune. Les ressources sont-elles suffisantes pour faire face aux charges ? Comment évoluent ces deux éléments ? La dette est-elle élevée au regard de la capacité de remboursement ? Dans quel état se trouve le patrimoine communal, faudra-t-il encore emprunter dans l'avenir ?

Ces questions simples ne doivent pas être considérées isolément pour juger de la santé financière d'une ville. Nous vous proposons de vous apporter des éléments de réponse à travers les pages qui suivent. Vous y retrouverez ce que recouvre le budget.

LES RESULTATS SYNTHETIQUES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET	RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2021			RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec reports antérieurs)		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	1 504 058,10	2 083 260,15	3 587 318,25	2 055 047,92	2 728 260,15	4 783 308,07
AMEGT SECTEUR KEROZER	-133 161,26	0,00	-133 161,26	-210 846,99	0,00	-210 846,99
AMGT SECTEUR BOSSUET	642 183,97	0,00	642 183,97	0,00	0,00	0,00
AFFAIRES ECONOMIQUES	60 318,37	12 125,24	72 443,61	637 493,74	79 237,48	716 731,22
TOTAL BUDGETS ANNEXES DES SERVICES A CARACTERE ADMINISTRATIF	569 341,08	12 125,24	581 466,32	426 646,75	79 237,48	505 884,23
TOTAL	2 073 399,18	2 095 385,39	4 168 784,57	2 481 694,67	2 807 497,63	5 289 192,30

Concernant le budget principal, l'année 2021 se conclut par un résultat de fonctionnement annuel de 2 083 k€ et un excédent d'investissement de 1 504 k€. Avec les reports des résultats des exercices antérieurs, le résultat cumulé de clôture est de **2 728 k€ en fonctionnement et 2 055 k€ en investissement**.

L'exécution budgétaire de l'année 2021 comprend les particularités suivantes :

Le résultat 2021 comprend un apport de 40 k€ d'excédent du budget annexe Affaires Economiques et des cessions de terrains de la zone de Saint-Thébaud pour un prix de vente de 268 k€. La crise sanitaire a des incidences dans les comptes 2021 de la collectivité, avec plus particulièrement la baisse des recettes de services liée à des fermetures partielles ou des annulations d'inscriptions pour les prestations (restaurant scolaire, accueil de loisirs, salle de spectacles du Dôme, école de musique).

Les études du pôle sportif de Kérozer par la maîtrise d'œuvre ont continué à se dérouler, permettant d'attribuer les marchés de travaux en fin d'année. Les travaux de la 2nde phase de la rue Jacques Brel sont en cours depuis fin 2021 et s'achèveront en 2022. Enfin en 2021, les travaux pour les vestiaires de Lesvellec se sont achevés permettant l'ouverture des nouveaux locaux.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 748 k€** en 2021 (dont 515 k€ de transfert des voiries rue du Four et rue de Bossuet dans le budget principal).

Les investissements 2021 ont été financés à hauteur de 11 % par des subventions et de 25 % par la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de TVA. Le solde a été financé par les ressources propres de la collectivité.





Concernant les budgets annexes :

- Les budgets des opérations d'aménagement retracent les charges d'investissement à préfinancer dans l'attente des cessions de terrains, ainsi que les ventes réalisées. En 2021, le budget Bossuet a été définitivement clôturé : la participation du budget principal s'est élevée à 127 k€ et les travaux de voirie ont été affectés à l'inventaire communal pour 515 k€. Au budget annexe de Kérozer ont été comptabilisées des dépenses de voiries afin d'aménager et sécuriser les accès au site, pour un montant de 133 k€.
- Le budget Affaires Economiques est structurellement excédentaire et, en 2021, un reversement du résultat 2020 au budget principal a été effectué à hauteur de 40 k€. Le résultat de fonctionnement 2021 est de **79 k€** et permet de prévoir un reversement au budget principal en 2022.

Le résultat cumulé des budgets de la collectivité fait ressortir un excédent de fonctionnement de **2 807 k€** et un excédent d'investissement de **2 481 k€**.

SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2022

Le budget 2022 a été élaboré à partir des orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 3 mars 2022, actualisées au vu des dernières données financières et fiscales connues, et également en tenant compte du contexte incertain pesant sur les coûts des matières premières, de l'énergie ainsi que de l'augmentation prévisionnelle de la valeur du point d'indice pour la rémunération des fonctionnaires. Etabli de façon prudentielle, il s'inscrit dans les engagements pris en début de mandat :

-  Améliorer la qualité de nos services publics tout en maîtrisant et recherchant constamment l'optimisation de notre gestion financière.
-  Poursuivre l'engagement dans une gestion responsable
-  Conserver la dynamique des investissements destinés aux avéens en maîtrisant la fiscalité.
-  Lancer un comité citoyen responsable du budget participatif

BP 2022	Investissement	Fonctionnement ou exploitation	Total
Principal	8 972 582,91 €	12 930 285,00 €	21 902 867,91 €
Affaires économiques	707 493,74 €	231 837,48 €	939 331,22 €
Aménagement du secteur de Kérozer	660 846,99 €	450 100,00 €	1 110 946,99 €
Total	10 340 923,64 €	13 612 222,48 €	23 953 146,12 €

Les crédits ouverts s'élèvent globalement à **23 953 k€** pour l'ensemble des budgets dont **21 903 k€** pour le budget principal.

EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Pour 2022, le budget principal de la Ville comprend des recettes réelles de fonctionnement pour **12 407 k€** et des dépenses réelles de fonctionnement pour **10 333 k€**.

L'épargne dégagée par le fonctionnement de la Commune, les reports des résultats 2021 et les recettes externes d'investissement permettent de financer les dépenses d'équipement prévues à hauteur de **6 490 k€**, restes à réaliser inclus.

La section d'investissement est exceptionnellement en sur-équilibre de **+ 790 k€** avec un excédent de recettes sur les dépenses prévues. Cet excédent financera les dépenses d'équipement à partir de 2023.

Le tableau ci-dessous reprend uniquement les crédits pour les écritures réelles, sans les écritures d'ordre de transfert entre le fonctionnement et l'investissement (dotations aux amortissements par exemple). Il fait donc apparaître l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement et la couverture des besoins de financement de l'investissement au cours de l'exercice à venir. Il comprend les restes à réaliser de l'exercice 2021 reportés en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 10 333 K€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 12 407 K€
CHARGES GENERALES 2 506 K€	PRODUITS DES SERVICES 1 638 K€
DEPENSES DE PERSONNEL 6 041 K€	IMPOTS ET TAXES 8 381 K€
AUTRES CHARGES COURANTES 1 222 K€	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 2 141 K€
INTERETS DE LA DETTE 52 K€	PRODUITS DE GESTION COURANTE 167 K€
AUTRES CHARGES (charges exceptionnelles, et dépenses imprévues) 512 K€	AUTRES PRODUITS 80 K€
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2 474 K€	REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 : 400 k€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 159 K€	RECETTES D'INVESTISSEMENT 3 420 K€
REMBOURSEMENT DE LA DETTE 276 K€	AFFECTATION DU RESULTAT 2021 2 328 K€
DEPENSES EQUIPEMENT 6 490 K€	SUBVENTIONS, DOTATIONS ET CESSIONS 1 092 K€
DEPENSES IMPREVUES 393 K€	REPORT SOLDE 2021 INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2 055 K€
	AUTOFINANCEMENT 2 474 K€

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

PARTIE I : BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les Dépenses réelles s'élèvent à

10 333 085,00 €

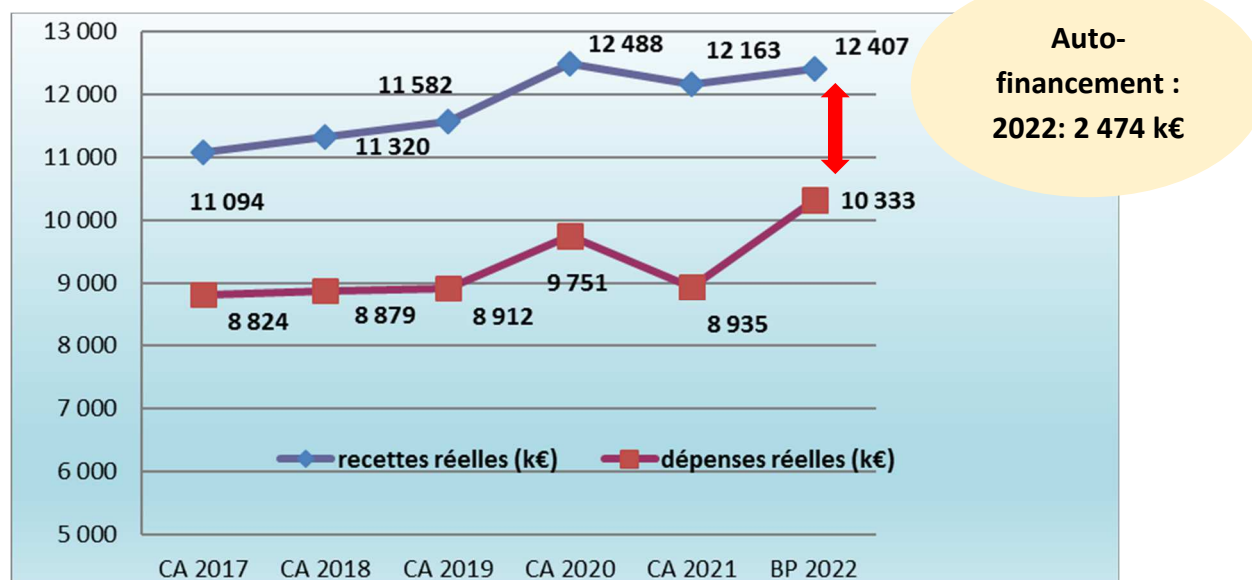
Les Recettes réelles s'élèvent à

12 407 285,00 €

Evolution des recettes et dépenses réelles (en k€) et autofinancement prévisionnel :

Les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles sont évaluées de façon prudente. Par conséquent les recettes réalisées sont parfois supérieures aux prévisions et les dépenses, qui évoluent dans une enveloppe contrainte, sont inférieures aux ouvertures de crédits.

Le graphique suivant présente les réalisations de 2017 à 2021 et les prévisions pour 2022 (hors reports de résultats).



LES DÉPENSES RÉELLES : 10,333 MILLIONS D'€

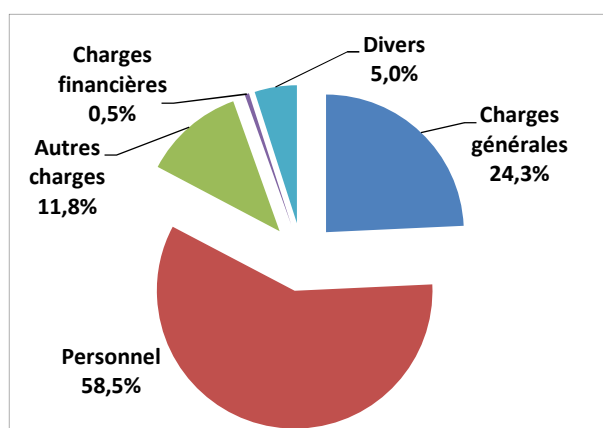
Dans un contexte financier contraint, la Commune poursuit son objectif de gestion optimisée de la dépense publique.

La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité constitue une condition essentielle d'une politique d'investissement dynamique, gage de création d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovation au service d'un développement durable. Les charges de fonctionnement, directement liées au bon fonctionnement des services, doivent cependant permettre de maintenir un niveau de service répondant aux besoins de la population. Le contexte économique est particulièrement incertain début 2022 et pèse sur les projections financières de l'année.

En 2022, les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont par ordre d'importance :

- // **les frais de personnel**
- // **les achats pour charges générales** : denrées alimentaires, électricité, gaz, eau, carburant, produits d'entretien, frais d'assurance, maintenance du matériel, entretien de terrains et des bâtiments, frais de transport, prestations diverses comme les animations pour la jeunesse et la culture, le nettoyage, etc.
- // **les autres charges** : subventions aux associations et aux écoles, participations à d'autres organismes (dont CCAS 400 K€), indemnités des élus, participation au financement de Bossuet.
- // **les frais financiers** au titre de la dette
- // **les dépenses diverses et imprévues** regroupent les charges exceptionnelles, les dépenses imprévues et les atténuations de produits.

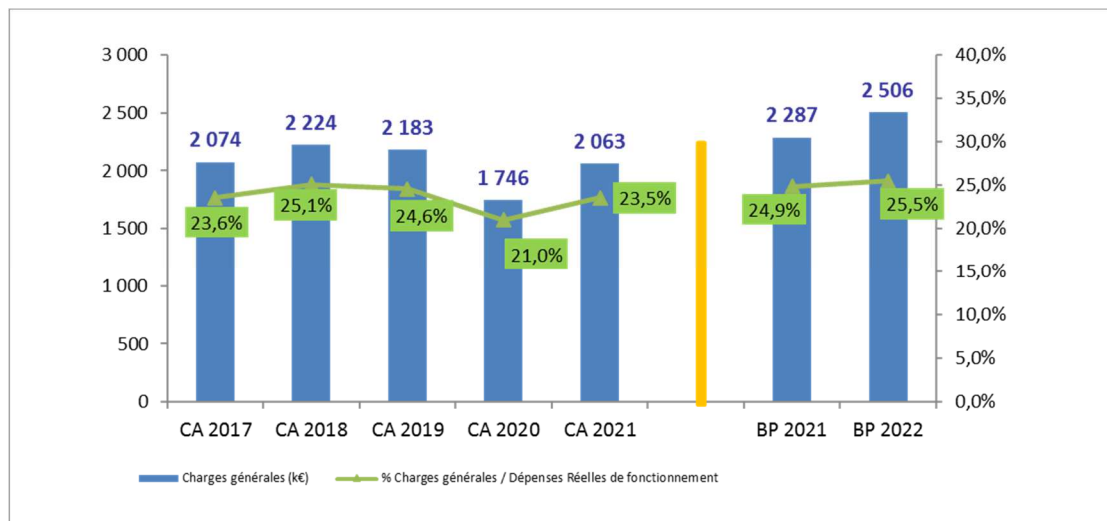
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022	% BP/BP
Charges générales	2 074	2 224	2 183	1 746	2 063	2 287	2 506	9,58%
Personnel	5 609	5 557	5 632	5 462	5 603	5 755	6 041	4,97%
Autres charges	1014	984	984	1 038	1 167	1 732	1 222	-29,45%
Charges financières	103	91	79	68	57	64	52	-18,75%
Divers	23	23,3	34,4	1 434	45	102	66	-35,29%
Dépenses imprévues						274	446	+ 62,7%
TOTAL dépenses réelles	8 823	8 879	8 912	9 748	8 935	10 214	10 333	+1,16%
% évolution	2,65%	0,64%	0,37%	9,38%	-8,34%			



LES CHARGES GENERALES

Les dépenses de charges générales étaient de 1 746 k€ en 2020 et 2 063 k€ en 2021. Elles sont évaluées à **2 506 k€** en 2022

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du montant et de la part des charges générales dans les charges de fonctionnement réelles (hors dépenses exceptionnelles) :



Ce poste a augmenté de 2017 à 2018 en raison du recours plus important à des prestataires extérieurs (convention avec l'école Notre Dame pour l'accompagnement des temps méridiens au restaurant scolaire, entretien des locaux et abattage/élagage des arbres). En contrepartie la part des charges de personnel avait diminué en 2018. En 2020, ce poste a été particulièrement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid19, suite à la fermeture de plusieurs services pendant 2 mois et le ralentissement toute l'année pour certaines activités. 2021 est marquée par la reprise générale des activités, malgré des perturbations en début d'année (fermeture des salles de spectacles au 1^{er} trimestre, annulation des séjours jeunesse du 1^{er} semestre...).

Pour 2022, les charges générales s'établissent à 2 506 k€ et augmentent de 9,6% de budget à budget. Le budget est établi sur une hypothèse d'activité normale, sans fermeture des services, mais intègre une augmentation générale des prix plus importante (En début d'année 2022, l'inflation était estimée à 3,4% d'ici fin juin), et particulièrement l'impact des hausses liées à l'énergie.

Les charges 2022 intègrent également la mise en place de nouveaux contrats auprès d'entreprises liés à une externalisation de charges d'entretien des espaces verts et des voiries (taille de haies et élagages, broyages...), ainsi que la hausse des dépenses de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire (augmentation des coûts et prise en compte de la Loi Egalim avec un objectif de 50% de produits biologiques ou locaux). Certaines charges supplémentaires sont financées par des nouvelles recettes (accueil d'artistes en résidence par la salle de spectacles du Dôme par exemple).

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Montant des charges générales (Achats et charges externes nettes) par habitant (ratio DGFIP de 2017 à 2020)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Avé	182	191	183	144	170	205
Département	205	201	210	190	nc	
Région	227	227	228	211	nc	
France	264	264	272	248	nc	

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges générales (Achats et charges externes nettes)/ Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2017 à 2020)

	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Saint-Avé	23.30%	25.07%	24.34%	17,74%	23.5%	25.5%
Département	23.66%	23.57%	24.18%	21.92%	nc	
Région	24.17%	24.57%	24.97%	23.24%	nc	
France	23.62%	24.05%	24.58%	22.82%	nc	

*Dépenses réelles retraitées des charges exceptionnelles

LES CHARGES DE PERSONNEL

LA REMUNERATION : 6 041 K€

Les réalisations de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 603 k€ et ont été inférieures aux prévisions budgétaires (5 755 k€), avec un taux d'exécution de 97%. L'écart de ce poste l'année dernière s'explique en grande partie par des décalages dans les périodes de recrutement par rapport à la prévision budgétaire, par un effet de noria sur les remplacements des agents partis en retraite, par la non réalisation de la mise en place des astreintes, par l'absence d'apprenti au service espaces verts, par la suppression d'un séjour pour le service jeunesse dû à la COVID et du moindre recours au service des missions temporaires du Centre de Gestion du Morbihan.

Stable depuis 2018, le budget des charges de personnel est augmenté en 2022 en intégrant les impacts réglementaires et les réorganisations de services. Le budget 2022 est ainsi établi à **6 041 k€**

D'une façon générale, l'évolution de la masse salariale, à effectifs constants, est liée chaque année :

- // aux modifications réglementaires : mise en place de l'indemnité compensatrice CSG suite à l'augmentation du taux de la CSG non compensé dans le secteur public par la suppression de la cotisation salariale URSSAF maladie, hausse du SMIC, augmentation des cotisations employeurs.
- // aux avancements automatiques de carrière
- // à l'augmentation de l'âge des agents territoriaux
- // au coût de remplacement des agents indisponibles

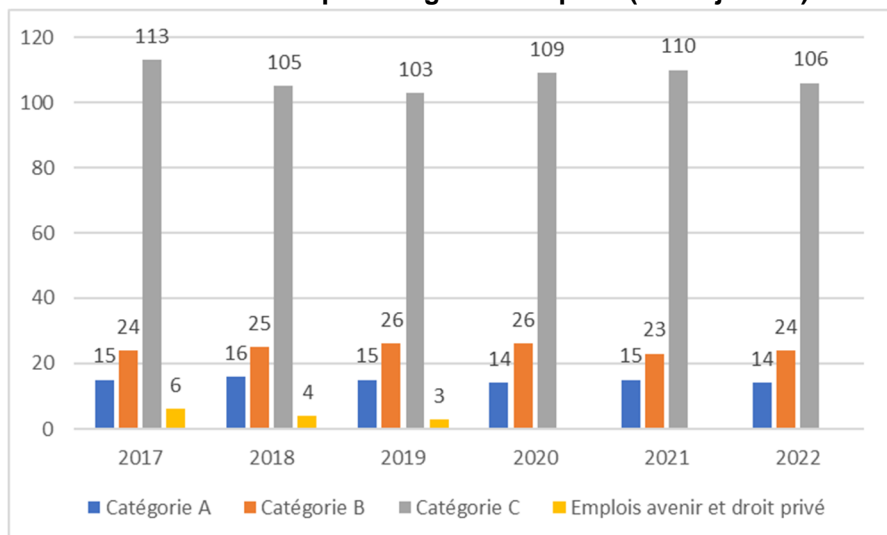
Les prévisions 2022 sont en hausse de 5%, pour la première fois depuis 3 ans. Les charges supplémentaires sont dues à l'impact :

- // de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) incluant les avancements d'échelon et de grade,
- // des modifications réglementaires avec l'augmentation du SMIC qui a un impact sur la rémunération des contractuels et des plus bas salaires parmi les titulaires, l'augmentation du taux additionnel de la cotisation au Centre de Gestion et la création d'une nouvelle cotisation auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la prise en charge de la formation des apprentis,
- // de la création d'un poste au service Ressources Humaines qui était auparavant inscrit au budget de l'EHPAD mais qui sera remboursé à la Commune par le biais de la convention de mutualisation,
- // des mesures de réorganisation au sein du pôle aménagement urbain.

Il convient de préciser que certains postes sont financièrement compensés par

- une subvention de l'Etat pour la prise en charge des passeports et cartes d'identités biométriques (CNI dématérialisées),
- une prise en charge de la CAF pour les accompagnements d'enfants porteurs de handicap,
- une refacturation au CCAS dans le cadre de la mutualisation des services supports,
- des participations de la Région Bretagne et de l'Etat pour les contrats d'apprentissage

Evolution des effectifs de la commune par catégorie d'emplois (au 1^{er} janvier) :



Le poids de nos charges de personnel s'explique aisément par :

- // l'évolution du niveau de service en raison du développement de la commune,
- // le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population,
- // le choix de réaliser de nombreuses missions en régie,
- // la volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats d'apprentissage.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges de personnel nettes (travaux en régie déduits) / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2017 à 2020)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Saint-Avé	63.28%	62.12%	62.16%	55.74%	62.62%	61.11%
Département	58.35%	58.32%	57.74%	57.91%	nc	
Région	58.08%	57.72%	58.36%	58.55%	nc	
France	59.14%	59.30%	59.18%	60.44%	nc	

*Dépenses réelles retraitées des crédits pour dépenses imprévues en 2022

nc : non connu

LES AUTRES CHARGES

Elles se sont élevées globalement à **1 167 k€** en 2021 pour 1 732 k€ inscrits au budget primitif. Une décision modificative a réajusté les crédits à 1 216 k€ après les opérations de clôture de budget annexe de Bossuet. Une participation a été ainsi versée pour 127 k€. Les autres réalisations sont conformes aux prévisions.

Pour 2022, des crédits sont prévus à hauteur de **1 222 k€** A périmètre constant, le budget 2022 augmente par rapport à 2021. Le budget intègre la subvention au CCAS qui s'élève à 512 k€ pour 2022. Pour mémoire la subvention versée au CCAS est réévaluée tous les ans suivant l'évolution de l'activité et les résultats de fonctionnement du CCAS. En 2022, les orientations budgétaires du CCAS font apparaître un besoin de financement en fonctionnement évalué à 512 k€, il était de 400 k€ en 2021.

Les autres postes (subventions aux associations, subventions scolaires, indemnités des élus) sont relativement stables par rapport au budget 2021.

Les « autres charges » regroupent donc :

- ▮ les subventions versées au CCAS : 512 k€ de subvention de fonctionnement annuelle en 2022 et 400 k€ en 2021. Les produits des concessions des cimetières sont reversés à hauteur d'un tiers au budget du CCAS. Des crédits sont ouverts pour 7 k€.
- ▮ les subventions versées directement aux écoles, calculées en fonction des effectifs, pour les fournitures scolaires, les activités d'éveil et découverte et les projets autour de la langue bretonne : 20,9 k€ pour les écoles publiques, 15 k€ pour les écoles extérieures, ainsi que 296 k€ pour le fonctionnement de l'école Notre Dame dans le cadre de la convention de partenariat entre les collectivités et les écoles privées sous contrat.
- ▮ les subventions versées aux associations ou au titre d'évènements exceptionnels : le montant est arrêté à 120 k€ comme en 2021. Les subventions versées en 2021 ont été de 106,7 k€.
- ▮ les indemnités des élus : le budget, cotisations sociales comprises, reste stable à 182 k€ en 2022. Les réalisations 2021 ont été conformes aux prévisions.
- ▮ La formation des élus : 9 k€ sont prévus pour la formation des élus, dont 2 k€ de report de crédits 2021.
- ▮ les contributions à d'autres organismes (Parc Naturel Régional) : 15,9 k€
- ▮ une provision pour des admissions en non valeurs pour des créances irrécouvrables : 16,2 k€

LES CHARGES FINANCIERES

Elles se sont élevées globalement à **57 k€ en 2021** et des crédits sont prévus à hauteur de **52 k€ en 2022**.

Le dernier emprunt souscrit en 2019 auprès de la CAF était à taux zéro et les charges financières continuent à diminuer. Le niveau de la dette étant très faible, les charges financières représentent moins de 1% des charges de fonctionnement réelles.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges financières / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Saint-Avé	1.18%	1.04%	0.9%	0.71%	0.64%	0.52%
Département	3.15%	2.88%	3.00%	2.35%		
Région	3.12%	2.83%	2.61%	2.23%		
France	2.53%	2.37%	2.14%	1.98%		

*Dépenses réelles retraitées des crédits pour dépenses imprévues

LES CHARGES DIVERSES (exceptionnelles, provisions)

Pour mémoire, ces postes se sont élevés à 1 431 k€ en 2020. En effet, ils retracent d'habitude les dotations aux provisions pour créances douteuses, des charges exceptionnelles de gestion et exceptionnellement, en 2020, le remboursement de la dotation de solidarité communautaire pour les années 2017 et 2018 (1 192 k€), ainsi que les régularisations des écritures suite au transfert de compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement à GMVA dont le reversement des résultats des activités transférées (Assainissement et SPANC : 207 k€). En 2021, les dépenses étaient de 45 k€. En 2022, les crédits sont de 66 k€ pour d'éventuelles régularisations sur exercices antérieurs, des atténuations de produits et des provisions pour créances douteuses.

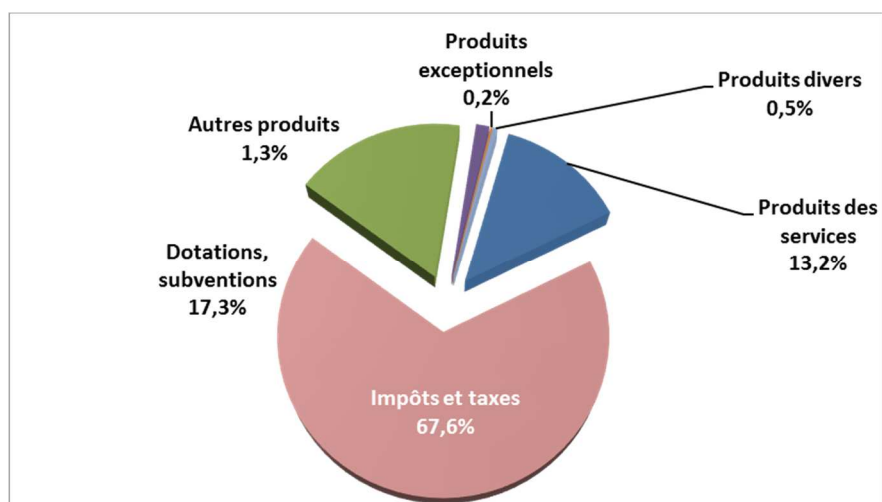
LES RECETTES RÉELLES : 12,407 MILLIONS D'€

Les élus communaux gèrent des services au bénéfice de la population : certains de ces services sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et relèvent de leurs décisions. Le niveau de ressources à mobiliser sera donc différent selon l'étendue des services rendus. Les principales ressources mobilisables sont par ordre d'importance :

- les recettes de nature fiscale** : La fiscalité constitue la principale ressource. Ces recettes comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération. A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par la part départementale de taxe foncière sur propriétés non bâties et une compensation de l'Etat. **67.6 % des recettes**
- les cofinancements** : provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF, de l'ADEME... une pluralité d'acteurs qui permet d'apporter des ressources à la commune. **17.3 % des recettes.**
- les recettes tarifaires** : La politique de tarification revient à faire supporter tout ou partie du coût du service par l'utilisateur. Tout service public a un coût et il est couvert par le prix réclamé aux usagers (excepté si la gratuité vise un objectif social) et par l'impôt supporté par les contribuables. Les tarifs n'ont pas augmenté en 2021. **13.2 % des recettes.**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022	%
Produits des services	1 249	1 227	1 288	947	1 393	1 188	1 639	38%
Impôts et taxes	7 477	7 577	7 736	7 900	8 389	7 894	8 381	6%
Dotations, subventions	2 086	2 068	2 099	2 212	2 150	2 058	2 141	4%
Autres produits	142	247	192	169	153	172	166	-3%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	69	65	139	1 185	30	30	20	-43%
Produits divers (remboursement assurances/personnel, reprise provision,	75	138	121	73	48	65	60	-8%
TOTAL Recettes réelles	11 098	11 322	11 575	12 486	12 163	11 407	12 407	8,7%
% évolution	4,7%	2,0%	2,2%	7,9%			+8,7%	

Répartition des produits de fonctionnement :



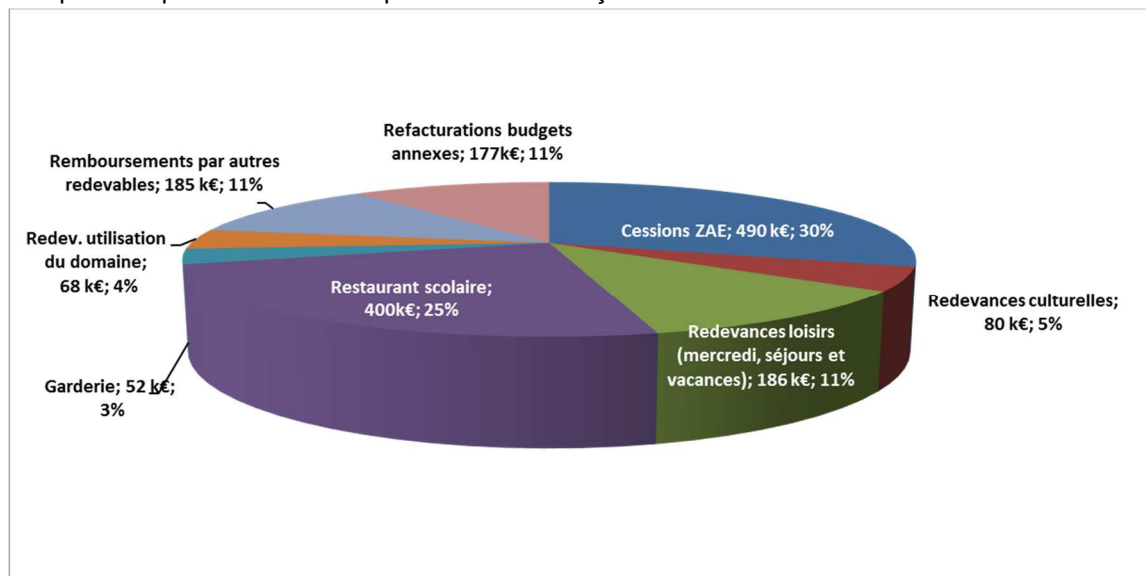
LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services se sont élevés à **1 393 k€ en 2021** et sont estimés à **1 639 k€ en 2022**

Il convient de distinguer les produits des services publics donnant lieu à une tarification pour les usagers et les produits résultant des facturations entre les budgets de la commune (budgets annexes et CCAS).

Les années 2021 et 2022 comprennent également les produits de cession des terrains commercialisables dans les zones d'activités économiques (Z.A.E.) transférées à GMVA. Les cessions 2021 se sont élevées à 268 k€. Les cessions de la totalité du stock de terrains sont prévues en 2022 pour 490 k€.

Les produits prévisionnels se répartissent de la façon suivante :



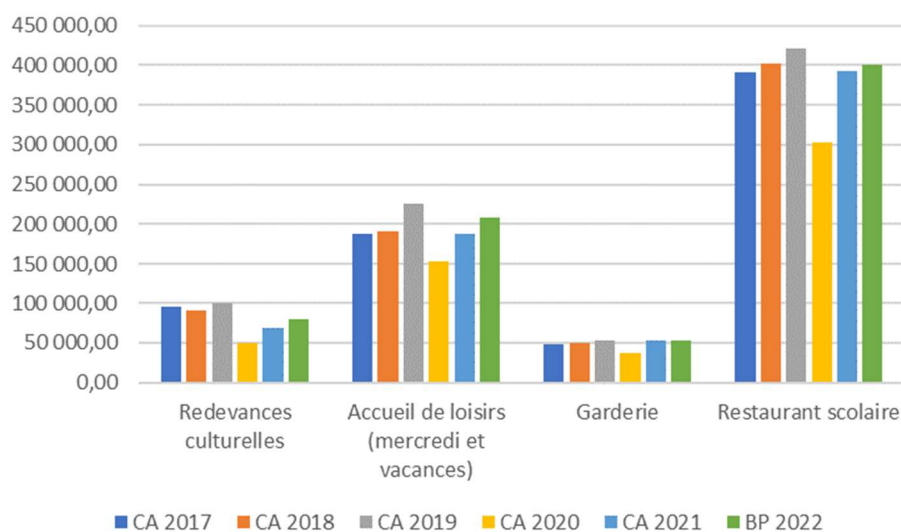
Les réalisations 2021 sont caractérisées par une reprise de l'activité par rapport à 2020 mais une baisse par rapport aux prévisions initiales en raison du contexte de la crise sanitaire qui a encore limité l'activité de certains services.

- le secteur culturel : en 2021 les recettes de la salle de spectacles Le Dôme se sont élevées à 17,6 k€ (pour un budget de 26 k€) pour des recettes habituellement de 40 k€. Les abonnements à la médiathèque représentent 6,2 k€ de recette (9,1 k€ au budget). Les facturations de l'école de musique sont de 45 k€ au lieu de 49 k€.

- les activités périscolaires : les recettes de l'accueil de loisirs sont inférieures aux prévisions (161 k€ au lieu de 187 k€) ainsi que celles des séjours en raison de la nécessité d'annuler certains séjours (7,6 k€ au lieu de 29 k€). La CAF a cependant continué à financer sur la base d'une activité « classique » par le biais de participations permettant de minorer les pertes. Les recettes de garderie sont dynamiques avec une forte fréquentation (52 k€)
- la fréquentation du restaurant scolaire, bien que croissante, a été perturbée et les diminutions des produits est de 32 k€ par rapport aux prévisions (393 k€ au lieu de 425 k€).

Concernant les prévisions 2022, il convient de noter :

- la cession des terrains des ZAE
- une prévision basée sur la forte augmentation du nombre de repas au restaurant scolaire telle que constatée ces dernières années.
- l'impact sur une année pleine de l'ouverture le mercredi matin de l'accueil de loisirs à l'Albatros
- une activité de garderie soutenue
- une augmentation des tarifs des prestations de services



Evolution des principales recettes de tarification (en €)

LES IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes représentent 67,6 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2022, soit 8 381 k€. C'est la principale source de financement des services publics offerts à la population. Ce poste inclut la fiscalité directe locale (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants dont les montants sont notifiés par la Direction Générale des finances publiques) et les dotations de la communauté d'agglomération.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Une revalorisation forfaitaire des bases locatives, fixée par l'Etat, a lieu tous les ans. En 2022, la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation de l'année 2021, est de 3,4% alors qu'en 2021 elle était de 0,2% (elle s'élevait à +1,2% en 2020). Elle s'applique à tous au niveau national et à cette dernière s'ajoute une part dynamique liée au marché de l'habitat local.

Concernant la taxe d'habitation, la réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les contribuables en 2023. D'ici là, un dégrèvement progressif a été mis en place depuis 2018 suivant des seuils de revenus. En 2020, 80% des contribuables ont été dispensés de cet impôt. Pour les 20% de contribuables qui ne sont pas bénéficiaires de dégrèvement, le taux de la taxe d'habitation est figé en 2022 à celui de 2019.

Un système de compensation à l'euro près a été mis en place afin que les collectivités locales continuent à bénéficier de cette ressource nécessaire à leur fonctionnement. Depuis 2021, les recettes fiscales de taxe d'habitation sur les résidences principales sont remplacées par la part de taxe foncière pour les propriétés bâties qui était perçue par le département. Les communes qui sont sous ou surcompensées par cette part départementale deviennent bénéficiaires ou contributrices d'une compensation de l'Etat. Cette compensation est calculée en fonction d'un coefficient correcteur dit CoCo. Si le CoCo est supérieur à 1, la commune est compensée par l'Etat, s'il est inférieur à 1, la commune reverse la part excédentaire perçue (au-delà de 10 k€). Le coefficient correcteur pour Saint-Avé, notifié par la DGFiP, a été recalculé fin 2021 à 1,20572 et le versement de la compensation en 2022 est évalué à 1 046 010 €.

Depuis 2021 une réforme de la fiscalité des établissements à vocation industrielle a minoré leur valeur locative de 50%. Cette perte de recette de TFPB est compensée par l'Etat (sur le compte des dotations – allocations compensatrices)

Les bases d'imposition (valeurs locatives)

La commune continue à percevoir en 2022 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Bases fiscales en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Taxe d'habitation	17 577 k€	17 971 k€	18 442 k€	18 819 k€	675 k€	663 k€
Taxe foncière bâtie	11 424 k€	11 876 k€	12 161 k€	12 675 k€	12 664 k€	13 341 k€
TF non bâtie	128 k€	126 k€	131 k€	129 k€	126 k€	130 k€

En 2017 : suppression de l'abattement général à la base et mise en place de l'abattement spécial à la base.

En 2021 : réforme de la taxe d'habitation

Les taux d'imposition

La commune de Saint-Avé n'a pas augmenté les taux de fiscalité depuis 2009. Depuis 2021, elle perçoit la part de TFPB du Département, avec un taux de 15,26% s'additionnant au taux communal de 22,23% soit un taux de 37,49%. Le taux de la taxe d'habitation est figé jusqu'en 2023 et concerne uniquement les résidences secondaires et les logements vacants.

	Taux 2021	Taux 2022	Moyenne* Départementale	Moyenne* régionale	Moyenne* nationale
Taxe d'habitation (figée en 2022)	14,34 %	14,34 %	15,99%	17,86%	16,68%
Taxe foncière bâtie	37,49%	37,49%			
Taxe foncière non bâtie	39,50 %	39,50 %	54,23%	56,05%	53,13%

* Moyenne 2020 pour la même strate de population - Les « moyennes » indiquées sont les taux uniquement communaux, donc non représentative pour la taxe foncière bâtie.

Les produits fiscaux

Produits fiscaux	2017	2018	2019	2020	Réalisé 2021	Prév 2022
Taxe d'habitation	2 521 K€	2 577 K€	2 645 K€	2 724 K€	96 k€	95 k€
Taxe foncière bâtie	2 540 K€	2 640 K€	2 703 K€	2 818 K€	4 739 k€	5 002 k€
TF non bâtie	50 K€	50 K€	52 K€	51 K€	50 k€	51 k€
Versement compensation TH					990 k€	1 046 k€
TOTAUX	5 111 K€	5 267 K€	5 400 K€	5 593 K€	5 875 k€	6 194 k€
<i>Evolution</i>	+ 7 %	+ 3 %	+2,5 %	+3,5%	+5%	+5,4%
<i>Dont % actualisation des valeurs locatives</i>	+ 0,4 %	+ 1,2 %	+ 2,2 %	+ 1,2 % (TF) +0,9% (TH)	0,2%	+3,4%
<i>Population insee</i>	11 171h	11 437 h	11 677 h	11 945 h	12 086 h	12 198 h
<i>Produit moyen / hab ST AVE</i>	457 €	461 €	462 €	468 €	486€	508 €
<i>Département*</i>	560 €	570 €	580 €	592 €		

Région*	556 €	569 €	574 €	584 €		
National*	551 €	554 €	557 €	576 €		

*pour la même strate de population

Les allocations compensatrices (suite exonérations de l'Etat) (chapitre 74- voir dotations de l'Etat)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Prév 2022
Allocation compensatrice TH	157	185	200	223	-	-
Allocation compensatrice TF	14	15	15	16	90	107

Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier est égal à :

(Taux moyen d'imposition de la strate x bases de la collectivité) + Dotation Globale de Fonctionnement.

Le potentiel financier (PF) représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions "moyennes" en termes de fiscalité.

PF par habitant	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Avé	873 €	843 €	843 €	851 €	876 €
Strate de 10 à 20 000 habitants	1 119 €	1 114 €	1 136 €	1 149 €	1 157 €

Source : fiche DGF annuelle

LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La nouvelle communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, issue de la fusion de 3 EPCI en 2017, a défini son projet de territoire ainsi que les compétences dont elle souhaite se doter. La Loi NOTRe a également rendu obligatoire certains transferts de compétences aux communautés d'agglomérations (ex zones d'activités économiques)

- L'attribution de compensation de fonctionnement** : l'attribution de compensation est fixe et ne peut être révisée que sur proposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dans le cadre de la valorisation d'un transfert de charges à la communauté d'agglomération (nouvelle compétence ou retour de la compétence aux communes). Le tableau ci-dessous reprend les impacts des transferts de compétences auprès de Golfe du Morbihan survenus depuis 2017 :

Année	Montant annuel	Commentaires
2017	1 101 700 €	
2018	1 005 630 €	Transfert des zones d'activités : - 96 104,41 €
2019	995 664 €	Transfert natation scolaire : - 9 966 €
2020 à 2022	978 812 €	Transfert gestion des eaux pluviales en 2020 : - 16 852 €

En 2022, l'attribution de compensation est prévue pour **978 812 €** Les charges d'investissement transférées font l'objet d'un autre traitement et donnent lieu à un versement de la commune à GMVA en dépense d'investissement.

La dotation de solidarité communautaire : Suite à la définition de son projet de territoire, les modalités de calcul et d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ont été révisées en 2017 avec une diminution de l'enveloppe de 10 % chaque année, pendant 3 ans, soit une baisse de 37 % entre 2018 et 2022. Suite à la remise en cause de ce dispositif, par délibération du 2 mars 2020, la communauté d'agglomération a adopté un nouveau dispositif de calcul de la DSC pour les années 2018 à 2020 (soit un remboursement de 133 806 € pour les années 2018 et 2019). (voir tableau ci-dessous)

Le montant de DSC a été maintenu en 2021 dans un dispositif temporaire en attendant la conclusion du pacte financier et fiscal pour les communes de l'agglomération, définissant les relations financières pour les années à venir. Ce dernier a été validé en février 2022 et les nouvelles répartitions de DSC ont été actées. Le montant de DSC 2022 est de 454 198 k€

Délibération du Conseil communautaire	2017 (ancien dispositif)	2018	2019	2020	2021	2022
14/12/17	548 741 €	627 792 €	565 013 €	508 511 €	45 660 €	411 894 €
02/03/20	548 741 €	557 368 €	501 631 €	460 652 €	46 652 €	n.c.
03/02/22	-	-	-	-	-	454 198 €

LES DOTATIONS DE L'ETAT (EN K€)

	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
DF	965	983	1 000	1 024	1 036	1 035
DNP	239	266	296	314	303	304
DSU	337	350	360	370	379	380
ACTH	157	185	200	223		Inclus dans compensation TH
ACFB	14	15	15		90	107
TOTAL	1 712	1 799	1 871	1 931	1 808	1 826

DF : dotation forfaitaire

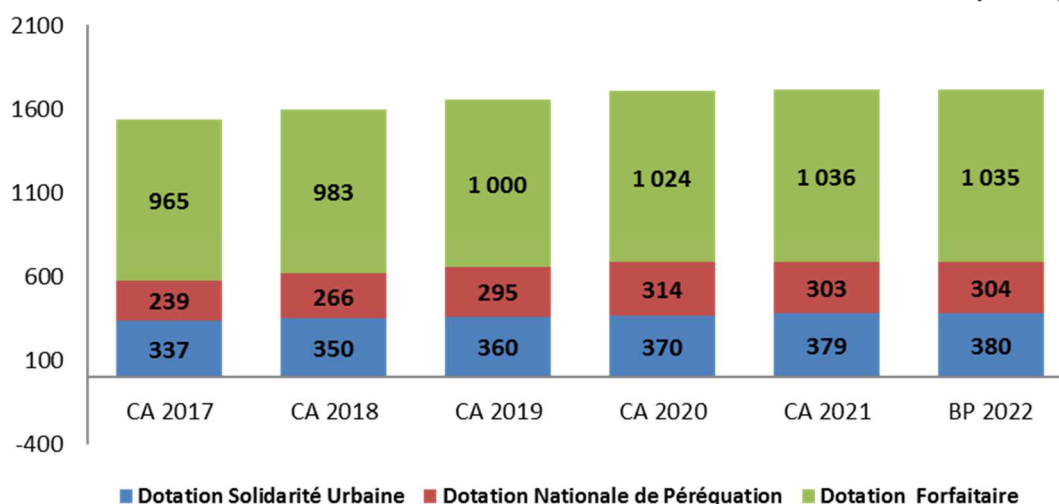
DNP : dotation nationale de péréquation

DSU : dotation de solidarité urbaine

AC : allocations compensatrices de la taxe habitation, foncière,

Nota : à ce jour, le montant définitif des dotations n'a pas encore été notifié.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (en K€)



LES AUTRES PRODUITS

Les autres produits concernent principalement :

- Les locations des immeubles et salles dont la maison de l'enfance : 77 k€ (CCAS), les salles municipales 15 k€, le Dôme 15 k€, divers (appartement au-dessus de la Poste, presbytère...), soit 121 k€
- Le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe affaires économiques : 45 k€

Les recettes attendues sur le poste des autres produits s'élèvent à **166 k€** en 2022. Les réalisations 2021 ont été de 153 k€ pour un budget de 172 k€. En 2021, 40 k€ de recettes proviennent du reversement de l'excédent du budget annexe Affaires Economiques au budget principal. Il est inscrit 45 k€ à ce titre en 2022. Les recettes des loyers des salles communales et du Dôme prévues en 2021 n'ont pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Ces recettes sont également prévues en deça des montants habituels en 2022.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Excepté l'année 2020 pour laquelle les produits exceptionnels comprenaient le reversement par GMVA de la DSC pour les deux années 2018 et 2019 et des régularisations pour les soldes des écritures des transferts d'assainissement, ce poste concerne les remboursements d'assurances suite à des sinistres et des régularisations exceptionnelles. Les réalisations 2021 sont de 29 k€ et le budget 2022 est de 20 k€.

PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2022 de la commune présente une section d'investissement à

8 792 582,91 €, y compris les restes à réaliser, mouvements financiers et opérations d'ordre

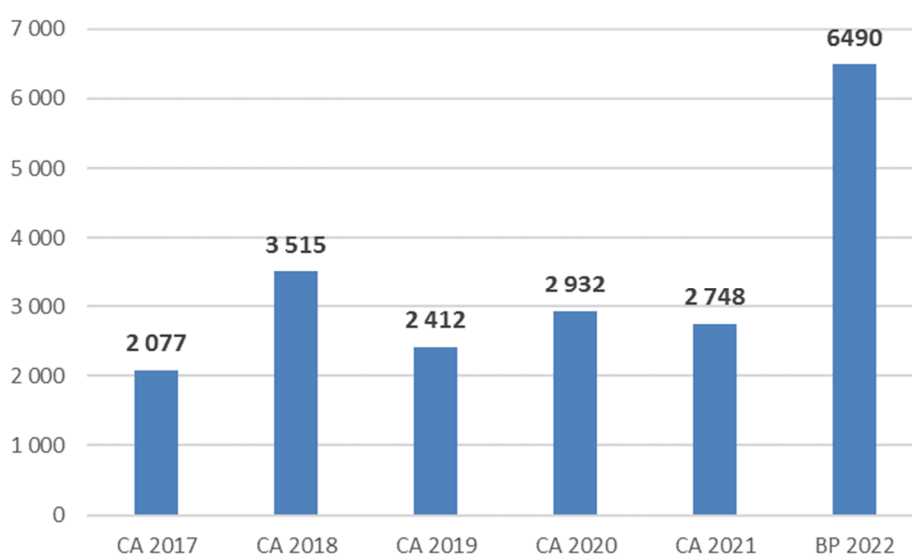
(montant inscrit en recettes ; les dépenses s'élèvent à 8 182 582,91 €, soit un suréquilibre d'investissement comme autorisé par les dispositions de l'article L1612-7 du CGCT)

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement des communes vise à améliorer l'étendue et la qualité des infrastructures locales. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- ▮ Le contexte économique et législatif
- ▮ La capacité financière de la commune
- ▮ La capacité du secteur du BTP à répondre à la commande publique
- ▮ Et depuis 2020, du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19

Evolution des dépenses d'équipement en k€ TTC (restes à réaliser inclus en 2022) :



Cette année 2021 a permis notamment de démarrer la 2^{ème} et dernière tranche de la rue Jacques Brel, de construire un nouveau club house au complexe sportif de Lesvellec et également d'avancer sur les études du pôle sportif de Kérozer avec la finalisation de la consultation des entreprises pour les travaux de la phase 1. Le calendrier de démarrage des travaux du pôle sportif a cependant dû être révisé en raison de fouilles archéologiques préventives à réaliser au préalable. Les dépenses totales d'équipement s'élèvent à 2 748 k€.

En 2022, les travaux prévus à la programmation des investissements sont estimés à 6 490 k€ dont 750 k€ de reports de dépenses engagées en 2021 (hors dépenses imprévues provisionnées pour 393 k€). Les dépenses principales concernent la réalisation de fouilles archéologiques préalables, les études de maîtrise d'œuvre et les premiers travaux pour la construction du pôle sportif de Kérozer, les travaux d'aménagement et réseaux de la rue Jacques Brel, ainsi que des études pour la requalification d'espaces publics et les mobilités douces, le projet « Cœur de ville » et l'extension de la garderie de l'école Julie Daubié Élémentaire.

Les principales nouvelles dépenses d'équipement d'un montant de 5 740 k€ peuvent se ventiler entre les

- ▮ Les opérations structurantes (3 095 k€)**
- ▮ Les opérations récurrentes (2 645 k€)**

Tous les montants sont indiqués toutes taxes comprises (TVA à 20%)

LES OPERATIONS STRUCTURANTES

Les opérations achevées en 2021 :

- ▮ Aménagement du complexe sportif de Lesvellec**



Les travaux d'aménagement offrent aux usagers des espaces conviviaux supplémentaires et plus confortables : un club house pouvant accueillir environ 50 personnes, respectant les règles d'accessibilité, intégrant un espace « cuisine » et des sanitaires, un espace abrité en cas de pluie accolé au bâtiment et un local de stockage. Les accès ont été sécurisés pour permettre la traversée en sécurité des enfants vers la partie « vestiaire ». Les bâtiments ont été livrés à la rentrée 2021. Le montant des études et travaux s'est élevé à 371 k€ en 2021. 47 k€ sont budgétés en 2022 pour des travaux d'aménagement des abords et d'assainissement.

- ▮ Etude sur le site de l'ancienne carrière de Beusoleil**



© Michel Jamoneau

Un diagnostic environnemental et sanitaire, assorti d'un plan de gestion de la pollution, est en cours de finalisation. 56 k€ ont été dépensés en 2021. Ces études vont permettre d'envisager les mesures à mettre en œuvre pour aménager le site. Le bureau d'études, a aussi en charge la réalisation d'inventaires naturalistes, afin de proposer des scénarios de préservation et de re-biodiversification du site. Le scénario sera choisi au printemps 2022. Les travaux seront portés par l'aménageur de la ZAC de Beausoleil et bénéficieront d'importants financements, la commune étant lauréate dans le cadre du plan de relance « recyclage des friches ».

Les opérations engagées et en cours en 2022 :

La création d'un nouveau pôle sportif à Kérozer:

La programmation pluriannuelle des investissements prévoit la réalisation d'un nouveau pôle sportif à Kérozer.

Les études menées ont permis d'arrêter le programme de travaux en fonction des attentes des différents usagers et partenaires. L'opération se décompose en deux phases de travaux :

- une première phase concerne les sports de plein air :
 - o un terrain de football d'honneur (catégorie 5)
 - o deux terrains de football d'entraînement dont un terrain en gazon synthétique (catégorie 5)
 - o tribunes (250 places), club house et vestiaires
 - o piste (400 m) et aires de saut d'athlétisme et de lancers
 - o aménagements extérieurs : parking 150 places, esplanade et voirie douce
- une seconde phase avec la construction de salles de sports :
 - o une salle multisports de 1 700 m²
 - o un pôle sports de raquettes, avec 3 courts de tennis couverts et 1 court multi raquettes.

L'avancement des études avec le maître d'œuvre a permis la consultation des entreprises en 2021. L'enveloppe prévisionnelle des travaux allouée à l'opération à ce stade est de 7080 k€ TTC pour la première phase hors réseaux.



© CRR Architecture

Les crédits budgétaires 2022 pour cette 1^{ère} tranche de travaux comprennent les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 600 k€, un montant des travaux pour 800 k€ et une provision de 150 k€ pour le versement des avances pour les entreprises.

Après un premier diagnostic du terrain révélant la présence de vestiges de l'âge de bronze, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de fouilles archéologiques sur le site. Le calendrier des travaux a donc été révisé en conséquence et des crédits budgétaires sont prévus à hauteur de 400 k€ (fouilles, redevances...).

▄ Réaménagement de la rue Jacques Brel



© Michel Jamoneau

La rue Jacques Brel est identifiée comme un axe principal pour les véhicules pour l'accès du futur pôle sportif. La deuxième tranche du chemin des écureuils à la rue Barbara a démarré à la rentrée 2021 et s'achève au 1^{er} trimestre 2022. Les crédits prévus pour les dépenses en 2022 s'élèvent à 344 k€.

Les objectifs de l'aménagement : la réhabilitation du patrimoine voirie et réseaux (reprise de la couche de roulement, assainissement, effacement de réseaux aériens,...), la gestion des eaux pluviales, la sécurisation des déplacements et le confortement des transports en commune (liaisons douces, création d'un arrêt de bus pour desservir le pôle sportif).

▄ Etudes et foncier pour l'aménagement du centre-ville :

La création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Cœur de ville » dédiée au projet d'aménagement et de dynamisation du centre-ville a été validée en 2018. Les frais d'études de programmation et diagnostics consacrés à cette opération en 2022 sont de 133 k€, dont 99 k€ de report du marché du bureau d'études sélectionné en 2021.

Une provision en cas d'opportunité foncière dans le périmètre de la ZAC est prévue au budget pour 150 k€.



© Michel Jamoneau

/// Mise en place d'un budget participatif

La démarche de budget participatif a été lancée en 2021. Une charte a été adoptée par le conseil municipal en février 2021. Une plateforme numérique collaborative a été mise en place en 2021, afin de déposer les projets des citoyens. Lors de la 1^{ère} campagne en 2021, 40 dossiers ont été déposés qui ont été départagés par 528 votants. Le budget alloué en 2022 est de 50 k€ pour les projets sélectionnés à l'issue de la démarche



/// Révision du PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) va démarrer en 2022.

Le PLU est le document d'urbanisme qui traduit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols applicables sur le territoire communal. Le PLU actuellement en vigueur sur Saint-Avé a été approuvé en décembre 2011. Depuis cette dernière révision, le contexte réglementaire et législatif a été marqué par de nombreuses évolutions, qu'il est nécessaire d'intégrer.

La procédure de révision durera environ 2 ans et demi à 3 ans. La consultation pour retenir un bureau d'études qui accompagnera la démarche, a été lancée en 2021 et s'est achevée début 2022. Un montant de 100 k€ est inscrit au budget.

Les opérations à engager en 2022 :

/// Plan de relance Cybersécurité : 110 k€

La commune est bénéficiaire du plan de relance national concernant la cybersécurité. Un audit et des outils de prévention sont budgétés pour 110 k€, financés par une subvention de 90 k€.

/// Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment Jules Ferry : 70 k€

Des travaux d'acoustique et d'économie d'énergie sont envisagés dans ce bâtiment. Une réflexion est en cours sur l'occupation des salles communales et l'accueil des associations et des services à la population.



© Michel Jamoneau

Travaux de rénovation de la maison des jeunes : 58 k€

La maison des jeunes fera l'objet de travaux d'amélioration (renouvellement des menuiseries extérieures et revêtement de sol).

Etude pour l'aménagement et l'embellissement des rues Olivier de Clisson et du Lavoir

Des études sont inscrites pour 60 k€ au budget pour entamer la réflexion sur la requalification de la rue du Lavoir, le développement et la sécurisation des liaisons douces, et l'embellissement du secteur par la création d'aménagements paysagers qualitatifs. La question du stationnement sera également posée.

Etude pour la requalification de la rue de l'hôpital : 72 k€

Un budget est alloué aux études préalables à des travaux de réhabilitation et de sécurisation de la voirie pour un montant de 72 k€.

Etude pour l'agrandissement de la garderie à l'école Julie Daubié : 50 k€

Une étude pour une extension des locaux de la garderie à l'école Julie Daubié élémentaire est prévue afin d'améliorer l'accueil des enfants sur les temps péri-scolaires et extra-scolaires.

LES OPERATIONS RECURRENTES

Les opérations récurrentes s'élèvent à **2 645 k€** et recouvrent les dépenses programmées de façon régulière pour les rénovations de bâtiments et voiries, ainsi que les acquisitions d'immobilisations nécessaires à la bonne mise en œuvre des services publics.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Dépenses d'équipement* en € par habitant pour la catégorie démographique :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Avé	193	319	223	254	232	540
Département	288	300	351	276	nc	
Région	248	281	307	309	nc	

*dont travaux en régie (100 k€ au budget 2022)

nc = non communiqué – fiches DGFIP de 2017 à 2020

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Pour financer les investissements, les communes disposent de leurs ressources propres auxquelles s'ajoutent des recettes extérieures.

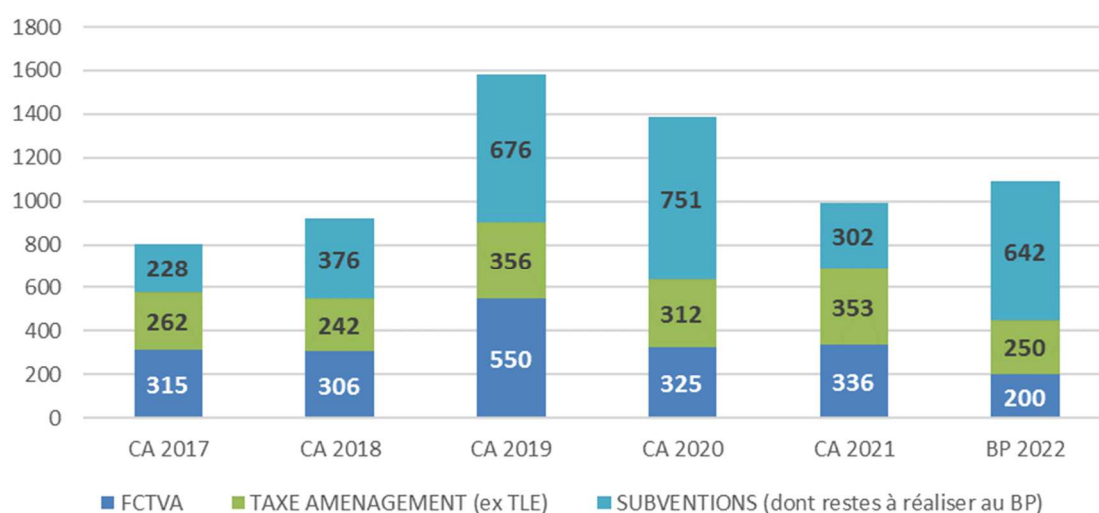
- Des recettes directes** composées de dotations et participations (FCTVA, Taxe d'aménagement) en provenance de l'Etat et des aides régionales et départementales
- L'autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement mesuré par l'épargne brute
- L'emprunt** : le financement des dépenses d'investissement permettant de constituer ou de valoriser un patrimoine qui servira aux générations futures s'accompagne parfois d'un recours à l'emprunt.

LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En k€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FCTVA	315	306	550	325	336	200
TAXE AMENAGEMENT (ex TLE)	262	242	356	312	353	250
SUBVENTIONS (dont restes à réaliser au BP)	228	376	676	751	302	642
TOTAL	805	924	1 582	1 388	991	957

FCTVA : fonds de compensation de la TVA versée en n+1 par rapport aux dépenses d'équipement payées en n

Évolution des dotations et subventions d'investissement (en k€) :



L'AUTOFINANCEMENT (en K€)

L'épargne brute (ratio DGFIP) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement mais en neutralisant les recettes et dépenses qui par nature sont « exceptionnelles » comme les ventes de biens, les remboursements d'arrêt maladie ou accident du travail des agents, et les travaux en régie qui sont destinés à être rebasculés en investissement.

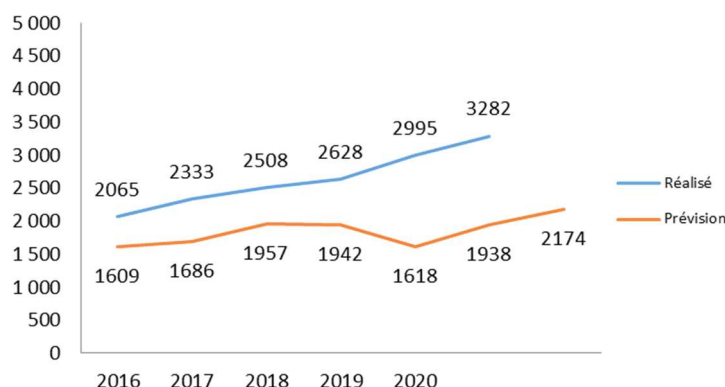
Epargne brute = Recettes de fonctionnement nettes – dépenses de fonctionnement nettes

Les Recettes de fonctionnement nettes sont obtenues :

- en déduisant des recettes réelles de fonctionnement les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel)
- et en y ajoutant les travaux en régie

Dépenses de fonctionnement nettes = Dépenses réelles – remboursement de charges de personnel

Epargne brute :



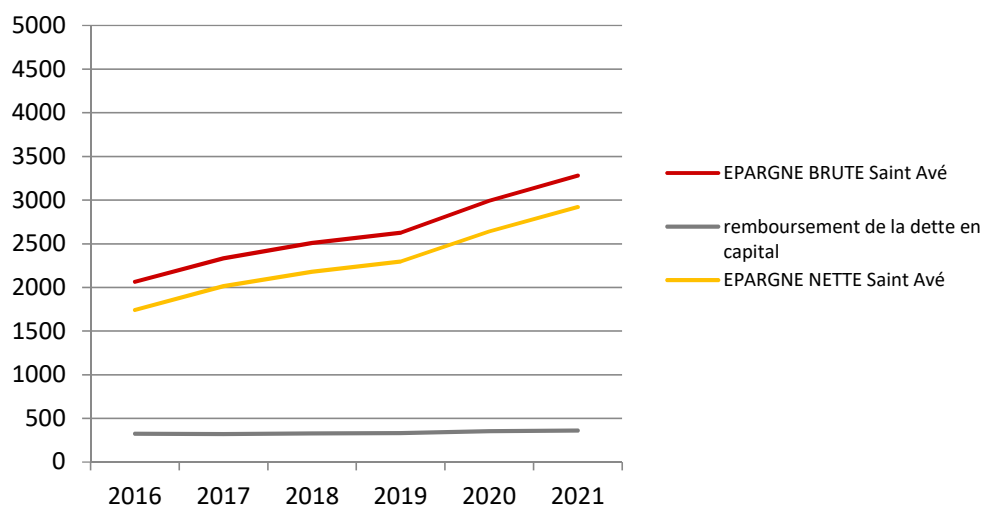
Rq : Les reports de résultats antérieurs ne sont pas inclus dans ce calcul. En 2020, les écritures de reversements des résultats Eau et Assainissement à GMVA ainsi que la participation à la clôture du budget annexe de Bossuet sont retraitées (car financées par des reports de résultats antérieurs).

Rq : les prévisions initiales de 2020 n'intégraient aucun versement de DSC.

Epargne nette = Epargne brute – remboursement d'emprunts et autres dettes financières

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévu 2022
EPARGNE BRUTE Saint Avé	2 333	2 508	2 628	2 995	3 281	2 174
remboursement de la dette en capital	320	330	330	355	361	271
EPARGNE NETTE Saint Avé	2013	2 179	2 298	2 640	2 920	1 903

*2020 : retraité du reversement des excédents des budgets annexes Assainissement à GMVA



Quelques ratios de niveau comparatifs :

La CAF nette dégagée par le budget de Saint-Avé se situe au-dessus de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional. La baisse des dotations depuis 2014 a influé directement sur ce ratio entre 2014 et 2016. L'impact des décisions en matière fiscale en 2017, la maîtrise des charges de fonctionnement, la sortie du dispositif des temps d'activités périscolaires et le non recours à l'emprunt ont permis d'améliorer ce ratio depuis 2017. Les risques concernant le maintien de DSC en 2020 ne s'étant pas concrétisés, l'impact de la crise étant amorti en 2020, ce ratio augmente en 2020 (avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées aux transferts des compétences Eau et Assainissement à GMVA). Il est augmenté en 2021 et 2022 de la cession des terrains des zones d'activités à GMVA.

Le budget est établi de façon prudente, expliquant le ratio 2022.

CAF nette */ habitant en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Avé	182	193	202	204	242	156
moyenne départementale	92	99	121	106	nc	
moyenne régionale	77	102	109	95	nc	

*Ratio DGFIP hors encours SDEM et SIAGM de 2017 à 2020

LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)

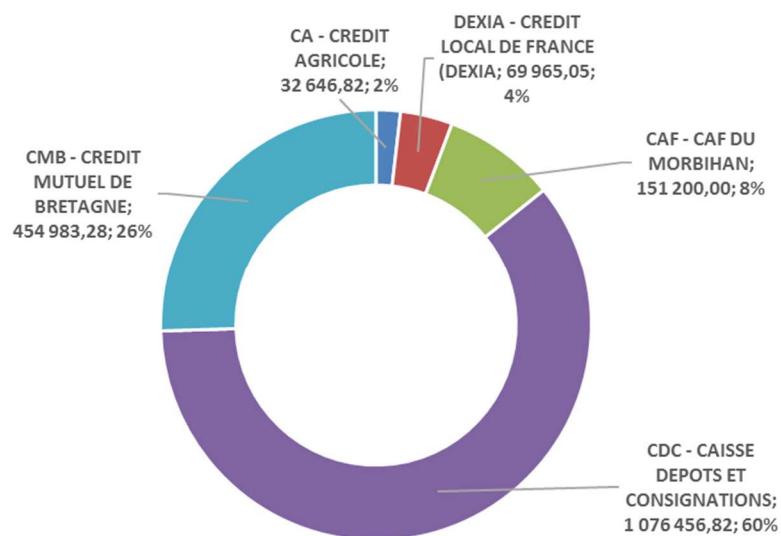
Les efforts de gestion de la ville permettent de limiter de manière drastique son recours à l'emprunt. L'inscription d'un emprunt au budget permet d'équilibrer ce dernier en dépenses et recettes, cependant lors de l'exécution budgétaire annuelle, il s'avère que le recours à cet emprunt n'est pas toujours nécessaire.

6 emprunts sont en cours de remboursement en 2021 et 2022 :

- En 2007, auprès du Crédit Agricole pour financement des investissements 2007 : un prêt de 1 500 k€ à taux fixe ayant financé la restructuration de la Mairie (durée 15 ans).
- En 2010 : auprès de DEXIA, un prêt souscrit de 237 k€ à taux fixe pour financer la construction de l'ALSH (durée 15 ans)
- En 2010 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 200 k€ sans intérêt souscrit pour financer l'ALSH (durée 12 ans)
- En 2013, auprès de la Caisse des dépôts, un prêt de 2 000 k€ à taux fixe afin de financer les travaux de l'Espace Jean Le Gac et le réaménagement de la rue de la Fontaine (durée 15 ans).
- En 2014, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 800 k€ finançant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Julie Daubié et les travaux d'aménagement de la voirie (durée 15 ans)
- En 2019 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 147,9 k€ sans intérêt souscrit pour financer les travaux de la maison de l'enfance (durée 10 ans)

La commune a soldé en 2021 le remboursement des emprunts contractés par le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan (Morbihan Energies) afin de financer des travaux réalisés pour le compte de la commune.

Répartition de l'encours au 01/01/2022 (soit 1 785 k€) :



Il n'est pas nécessaire d'inscrire d'emprunt d'équilibre au budget primitif pour l'exercice 2022, le besoin de financement étant couvert par les fonds propres. Cependant le recours à l'emprunt s'avèrera nécessaire ces prochaines années en raison de l'accroissement prévu des dépenses d'équipement.

ENCOURS DE DETTE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	3 010	2 682	2 501	2 146	1 785	1 514
Annuité (en k€)	426	419	414	429	425	323
Dettes (capital restant dû) €/hab	270	233	214	180	148	124

NB : Les emprunts souscrits pour le portage financier des opérations d'aménagement ne figurent pas dans ces ratios. (Cf. détail pages 45 et 46)

L'ensemble des emprunts souscrits est classé en catégorie A1 suivant l'échelle des classifications des risques, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible (emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, basés sur des indices de la zone euro).

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

L'endettement de la commune de Saint-Avé se situe très largement au-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional.

En cours total de la dette par habitant (au 31 décembre de l'exercice) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2021
Saint-Avé	270	233	214	180	148	124
moyenne départementale	900	882	894	828	nc	
moyenne régionale	892	877	813	815	nc	

Annuité de la dette par habitant*

**calcul normé hors dettes SIAGM et SDEM*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Avé	36	35	34	35	35	26
moyenne départementale	113	123	110	117	nc	
moyenne régionale	115	114	106	109	nc	

Capacité de désendettement par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (en années)

= Encours dette au 31.12 / CAF

	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Avé	1.28	1.06	0.93	0.78	0.54
Département	5.04	4.46	4.29	3.98	
Région	5.37	4.61	4.29	4.44	

PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2022

LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES



Le budget des affaires économiques regroupe toutes les recettes et les dépenses qui ont trait à l'activité économique de la commune : bureaux relais, ateliers relais, commerces en centre-ville et marché dominical. Il ne comprend pas les parcs d'activités.

© Michel Jamoneau

L'exécution budgétaire 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 79 k€ et un excédent d'investissement de 637 k€, permettant de financer les travaux d'équipement envisagés en 2022.

en	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	647 175,37	6 319,80	705 993,74
	Dépenses d'ordre	1 500,00	1 241,57	1 500,00
	Total dépenses	648 675,37	7 561,37	707 493,74
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	71 500,00	67 879,74	70 000,00
	Total recettes	71 500,00	67 879,74	70 000,00
	Excédent d'investissement annuel	-577 175,37	60 318,37	-637 493,74
	Report excédent n-1	577 175,37	577 175,37	637 493,74
	Excédent d'investissement cumulé	0,00	637 493,74	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	153 112,24	96 950,22	161 837,48
	Dépenses d'ordre	71 500,00	67 879,74	70 000,00
	Total dépenses	224 612,24	164 829,96	231 837,48
	Recettes réelles	156 000,00	175 713,63	151 100,00
	Recettes d'ordre	1 500,00	1 241,57	1 500,00
	Total recettes	157 500,00	176 955,20	152 600,00
	Résultat de fonctionnement annuel	-67 112,24	12 125,24	-79 237,48
	Report de résultat de fonctionnement n-1	67 112,24	67 112,24	79 237,48
	Résultat de fonctionnement cumulé	0,00	79 237,48	0,00

Dans les dépenses d'**investissement** 2022 : des provisions pour acquisition de terrain bâti ainsi que pour des travaux d'aménagement sur les bâtiments loués.

Dans les dépenses de **fonctionnement** 2022 :

- // la rémunération de personnel (placier, administratif et technique...)
- // l'entretien des bâtiments, les charges locatives, taxes foncières
- // les subventions versées
- // le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 au budget principal (45 k€)

Les **recettes** sont principalement constituées des différents loyers. La commune dispose de :

- // 9 cellules relais bureaux à l'espace Jules Verne,
- // 5 ateliers relais Rue des Frères Montgolfier
- // 2 surfaces commerciales en centre-ville (Utile, locaux de la Poste)
- // Un bar restaurant place de l'Hôtel de Ville
- // 4 locaux pour professions paramédicales, situés place François Mitterrand

LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER



(c) Le Live

L'opération d'aménagement du secteur de Kérozer a permis l'installation de l'association Le Moulin vert sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux. En 2017, la vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat a été réalisée afin de construire la future gendarmerie : caserne, locaux techniques et 23 logements sur le site. La gendarmerie a été livrée à l'été 2020. La commune a aménagé les accès avec des travaux de sécurisation de la rue Baudelaire et a continué les aménagements en 2020 et 2021.

Les principales opérations en 2022 sont :

En dépenses :

- ▀ Finalisation des travaux d'aménagement de voiries et aménagements paysagers (maîtrise d'œuvre comprise) (200 k€)
- ▀ Frais d'études en régie et maîtrise d'œuvre (études opérationnelles, paysagères, géotechniques, honoraires, communication) (30 k€)

En recettes :

- ▀ Emprunt d'équilibre (441 k€)

en €	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	190 100,00	133 161,38	450 000,00
	Total dépenses	190 100,00	133 161,38	450 000,00
	Recettes réelles	267 685,73	0,00	440 846,99
	Recettes d'ordre	100,00	0,12	220 000,00
	Total recettes	267 785,73	0,12	660 846,99
	Excédent d'investissement annuel	77 685,73	-133 161,26	210 846,99
	Report excédent n-1	-77 685,73	-77 685,73	-210 846,99
	Excédent d'investissement cumulé	0,00	-210 846,99	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	190 100,00	133 161,38	230 100,00
	Dépenses d'ordre	100,00	0,12	220 000,00
	Total dépenses	190 200,00	133 161,50	450 100,00
	Recettes réelles	100,00	0,12	100,00
	Recettes d'ordre	190 100,00	133 161,38	450 000,00
	Total recettes	190 200,00	133 161,50	450 100,00
	Résultat de fonctionnement annuel	0,00	0,00	0,00

LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BOSSUET

Ce budget retraçait les opérations de viabilisation de terrains et de cession de charge foncière relatives à l'opération d'aménagement du secteur de Bossuet. Il a été clôturé au 31 décembre 2021



(c) Michel Jamoneau

Pour cette clôture, une participation du budget principal a été versée pour 127 k€ et les frais afférents aux aménagements publics (voirie, réseaux, mobilier urbain rues du four et rue de Bossuet) ont été réaffectés en dépense d'équipement du budget principal pour 515 k€.

en €	Libellé	BP 2021	CA 2021
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses	0,00	0,00
	Recettes réelles	642 183,97	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	642 183,97
	Total recettes	642 183,97	642 183,97
	Excédent d'investissement annuel	642 183,97	642 183,97
	Report excédent n-1	-642 183,97	-642 183,97
	Excédent d'investissement cumulé	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	645 000,00	962,88
	Dépenses d'ordre	0,00	642 183,97
	Total dépenses	645 000,00	643 146,85
	Recettes réelles	645 000,00	643 146,85
	Recettes d'ordre		0,00
	Total recettes	645 000,00	643 146,85
	Résultat de fonctionnement annuel	0,00	0,00